



Droit d'accès au dossier suite à une décision de justice

Par **ally_13**, le **16/02/2008** à **12:22**

Ma cousine, mineure, a été placée, avec l'accord des parents, dans un centre géré par la Direction de la protection de l'enfance. Certains problèmes relevés par ma tante l'ont amené à ne pas vouloir signer le contrat de renouvellement d'accueil dans ce centre. Une 'instruction' et une convocation devant un juge l'oblige à renouveler ce contrat. J'aurai deux questions qui sont:

Le juge a décidé de que ma cousine retournerait au centre jusqu'au mois d'octobre mais il n'a pas précisé les modalités du contrat. De ce fait, ma tante peut-elle demandée que certaines modifications soit apposées au contrat rédigé par le centre lors de la réinsription?

Et Peut-elle demandée à avoir une copie du dossier que possède le juge et qui comprend les pièces présentées par la partie adverse?

Merci de votre aide, car nous ne savons plus quoi faire

Ally_13